

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BENESSE-MAREMNE

SÉANCE DU 13 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION 10.05 2017

DATE D’AFFICHAGE 10.05 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice 17

Présents 14

Votants 16

L’an deux mille dix-sept le 13 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET

Étaient présents : José LABORIE, Albertine DUTEN, Jean-François MONET, Christophe ARRIBET Chantal JOURAVLEFF, Bernard ROUCHALÉOU, Jean Christophe DEMANGE, Noëlle BRU, Olivia GEMAIN, Damien NICOLAS, Annie HONTARRÈDE, Jean-Baptiste GRACIET, Muriel NAZABAL, Fabien HICAUBER

Formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné pouvoir : Valérie LABARERE donne pouvoir à José LABORIE/ Jean-Michel METAIRIE donne pouvoir à Olivia GEMAIN

Absente excusée : Fernanda CABALLERO - Madame Noëlle BRU est nommée secrétaire de séance

OBJET : DESIGNATION D’UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Madame Nathalie CHAZAL a fait part à Monsieur le Préfet par lettre du 17 mai 2017 de sa décision de démissionner de ses fonctions d’adjointe et de conseillère municipale. Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Nathalie CHAZAL par lettre du 2 juin 2017. Il est donc proposé de procéder à l’élection d’un nouvel adjoint qui occupera le dernier rang des adjoints, chacun d’eux passant au rang supérieur.

Lorsque l’élection d’un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération n° du 30/03/2014 du conseil municipal fixant le nombre des adjoints à 5

Vu l’arrêté municipal n° 2016-55 du 27/05/2016 portant délégation de fonction du Maire à Madame Nathalie CHAZAL, 2^{ème} adjoint, pour exercer les fonctions relevant du domaine éducatif, jeunesse et vie associative.

Vu le CGCT et notamment les articles art. L 2122-4, L2122-7, L 2122-7-1 et L2122-7-2 et L 2121-17 sous la présidence du maire et après s’être assuré que le quorum est atteint, il est procédé à un appel à candidature et au vote ;

A été enregistrée la candidature suivante : Olivia GEMAIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 16

A déduire (bulletins blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame GEMAIN a obtenu 14 voix

Madame GEMAIN ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamée adjointe au maire et prend rang en 5^{ème} place dans la liste des adjoints.